



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11 DU 21 MAI 2021

Présents :

BORNE Alexandra, CHAGUE Benoît, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa, COURGEY Claude, CULOT François-Xavier, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, MENETRIER Nathalie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry

Absents excusés :

**JACOLET Bernard avec procuration à DUCROUX Séverine
JANES Daniel avec procuration à CULOT François-Xavier
JEANGIRARD Sylvie**

Secrétaire de séance : MILLET Alix

La séance est ouverte à 20h35mn

Le maire accueille monsieur Bau, de l'Office National des Forêt. Il informe le conseil municipal que monsieur Bau est venu répondre aux questions qui ont été posées concernant la présentation du budget forêt 2020 lors de la séance du 14 avril 2021. Le principal questionnement portait sur le fait que les frais de recouvrement de l'ONF s'élevaient à un montant équivalent à 50% des recettes correspondant aux ventes de bois de la commune. Monsieur Bau explique que la vente des bois résineux a fortement chuté et que, en compensation, une subvention au m³ vendu est prévue. Cette dernière n'a pas encore été perçue par la commune, ce qui explique que les frais présentés au budget 2020 s'élevaient à une somme environnant 50% du montant des recettes des ventes de bois. Suivant les calculs de monsieur Bau, la commune devrait percevoir plus de 18 000 euros de compensation. Le maire remercie Alexandre Bau de s'être déplacé pour répondre aux questions du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 est accepté à l'unanimité.

Renouvellement du congé de disponibilité de FAIVRE Mathieu

Le Maire explique que monsieur Mathieu Faivre n'a pas présenté la démission dont il voulait faire part. De ce fait, il convient de prolonger son congé de disponibilité du 10 mai au 9 août 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le congé de disponibilité de Monsieur Faivre aux dates citées ci-dessus.

Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la date du 20 juin 2021 devront être organisées deux élections : « l'élection Départementale et l'élection Régionale ». Ceci implique la présence de 5 assesseurs à chaque tranche horaire : 8h00 à 10h30, 10h30 à 13h00, 13h00 à 15h30 et 15h30 à 18h00. Pour un bon déroulement, il faudrait donc 20 assesseurs. Or, le conseil municipal n'est composé que de 15 membres et les absences, d'ordre professionnel ou privé, créeront un manque de personnes pour participer à la tenue des bureaux de vote. Il

demande donc aux élus ne pouvant être disponibles les jours d'élections de trouver un remplaçant ou une remplaçante.

Le maire se charge de trouver les cinq personnes manquantes.

Concernant le dépouillement tous les membres du conseil ayant tenu le bureau de vote devront être présents.

Commission Environnement

Le maire-délégué de Montferney, Benoît Chagué, présente les propositions de la Commission Environnement en ce qui concerne la re-végétalisation de certaines zones communales :

1. **Route de Besançon** : 14 agencements paysagers.
2. **Parking de la salle des fêtes** : 1 terrain de pétanque avec tables de pique-nique, 1 parking végétalisé et la plantation de 18 arbres.
3. **Route de Cuse** : plantation d'arbres le long de la route de Cuse (RD486) depuis le chemin communal n°4 reliant Rougemont à Cubrial et jusqu'à la propriété de monsieur Payrat située à l'intersection avec la rue des juifs.
4. **Route de Tressandans** : 1 aménagement paysager devant le terrain multisports.
5. **Place du Souvenir** : aménagement des massifs situés devant les écoles.

Il informe aussi que le décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 du code du marché public porte le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux à 70 000 euros jusqu'au 10 juillet 2021.

Le Maire précise que ce décret peut permettre de consulter directement des entreprises spécialisées, jusqu'à un montant de 70 000 euros, sans lancer une publicité dans le journal des annonces légales de l'Est Républicain. Il est bien entendu que la maîtrise d'œuvre est assurée par la commune. Il sera aussi nécessaire de prendre l'avis d'un représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement afin de prétendre aux subventions régionales.

Le maire demande aux membres du conseil municipal d'autoriser le maire-délégué de Montferney à consulter plusieurs entreprises paysagères.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire-délégué de Montferney, Benoit Chagué, à consulter plusieurs entreprises paysagères pour les travaux cités ci-dessus.

Vaccination

Le maire rappelle qu'un centre de vaccination éphémère se déroule tous les 15 jours à la salle des fêtes de notre commune. Or, avec l'allègement des restrictions instituées dans le cadre de la lutte contre la covid-19, cette salle peut à nouveau être louée. Il explique au conseil que certaines personnes ont déjà décalé ou reporté la date de célébration de leur mariage ou d'une autre fête familiale ou amicale et qu'il n'est pas possible de leur demander de repousser encore un tel évènement. Il faut donc trouver un autre lieu accessible aux personnes à mobilité réduite et équipé d'internet pour assurer les vaccinations prévues.

La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux propose le gymnase.

L'ensemble des conseillers municipaux et conseillères municipales sont d'accord avec cette proposition. La Maire demandera à la Communauté des Communes des 2 vallées vertes s'il serait envisageable d'organiser un centre de vaccination au gymnase et si ce lieu est équipé d'internet. En cas d'impossibilité, il serait possible de nous replier sur la salle du conseil municipal de la mairie.

Fête Nationale du 14 juillet

Le Maire demande au conseil municipal son avis par rapport à l'organisation ou non du feu d'artifice le soir du 13 juillet, suivi de la traditionnelle fête foraine sur la Place du Marché.

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, favorable à l'organisation de la fête nationale.

La séance est levée à 22h15mn

Prochaine réunion
Vendredi 18 juin 2021 à 20h30